

Prévention du suicide

Aide-mémoire

Clientèle adulte – Le dépistage du risque suicidaire

Dépister le risque suicidaire

Nous sommes des acteurs importants en ce qui a trait à la **détection** des personnes vivant de la détresse psychologique ou qui ont des idées suicidaires, et ce, peu importe le rôle que nous avons au CIUSSS de la Capitale-Nationale. Suite à la détection, il faut aller plus loin et dépister le risque suicidaire, si cela fait partie de notre responsabilité professionnelle. L'aide-mémoire peut être utilisé par le personnel non clinique, les intervenants et les professionnels de la santé. Il est important de se concerter dans les situations où il y a un risque suicidaire.

DÉPISTAGE DU RISQUE SUICIDAIRE

Lorsque des indices/facteurs de risque suicidaire sont détectés chez un usager, on doit poursuivre avec le dépistage ou référer à un intervenant habilité à dépister le risque suicidaire chez l'usager, en posant directement, de façon claire et sans ambiguïté la question :

- Avez- vous des idées suicidaires actuellement?**
- Avez-vous pensé au suicide au cours de la dernière année?**
- Avez-vous déjà tenté de vous enlever la vie?**

Le dépistage est positif si l'usager répond **OUI** à la ou les questions;
Il est négatif si l'usager répond **NON** à toutes les questions.

Dépistage positif



Dépistage négatif

Référer à un intervenant habilité à **évaluer** l'urgence suicidaire et le risque de passage à l'acte suicidaire. Si un professionnel sur place ne peut pas prendre le relais de façon immédiate, orienter l'usager le plus rapidement possible vers un intervenant du Centre de prévention du suicide ou au 811.

Poursuivez votre intervention et documenter les signes de détresse psychologique et transmettez l'information à la personne qui donnera le service.

**Pour certaines clientèles (enfants, personnes ayant une déficience intellectuelle ou un TSA) vous référez à un professionnel désigné à ces clientèles.*

SYNTHÈSE DES ÉTAPES

1. Prendre contact avec l'usager.
2. S'assurer d'avoir les coordonnées de l'usager (nom, adresse et numéro de téléphone).
3. Avoir une attitude d'ouverture et de bienveillance.
4. Être à l'affût des éléments liés à la détection.
5. Si vous détectez de la détresse, poser les trois questions de la section dépistage.
6. Si une des réponses est affirmative, référer rapidement à un intervenant qui pourra prendre le relais. Si les réponses sont négatives, mais que vous demeurez inquiet en raison des signes de détresse, référer à un intervenant qui poursuivra l'intervention. Si le client nomme être en tentative de suicide (en passage à l'acte), faites le 911.
7. Aviser votre gestionnaire de la situation et de vos démarches.

***Prendre des notes pour assurer la transmission d'informations**

** L'intervenant formé aux risques homicidaires qui dépiste les idées suicidaires doit aussi poser les questions concernant l'homicide en parallèle.*

Prévention du suicide

Clientèle adulte – Le dépistage du risque suicidaire

RESSOURCES



Centre de prévention du suicide

1-866-APPELLE

Info social 811, option 2

Centre de crise de Québec 418-688-4240

911

AUTRES NUMÉROS PERTINENTS

Centre antipoison 1-800-463-5060

Anciens combattants 1-800-268-7708

Ligne d'écoute pour les autochtones 1-855-242-3310

RÉFÉRENCES

Bazinet, J., Roy, F. & Lavoie, B. (2011). *Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques*. Cahier du participant, 2e éd. Association québécoise de prévention du suicide, p. 14-15.

Bazinet, J., Diaz, L. et Lortie P. B. (2018). *Stratégie numérique sur la prévention du suicide au Québec – Portrait des pratiques actuelles et des besoins*, Rapport présenté à l'Association québécoise de prévention du suicide, Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux, Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke. 116 p.

https://www.aqps.info/media/documents/VFINALEpourdiffusion_Portraitdespratiquesetbesoins-2018-SNPSQ.pdf

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale. (2020) PO-49 - *Politique en prévention du suicide*.

[http://zone-](http://zone-ciussr03.rtss.qc.ca/cd/layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/cd/Documents%20publics/Type%20de%20document%20-%20Politiques/PO-49_Politique-relative-prevention-du-suicide.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1)

[ciussr03.rtss.qc.ca/cd/ layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/cd/Documents%20publics/Type%20de%20document%20-%20Politiques/PO-49_Politique-relative-prevention-du-suicide.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1](http://zone-ciussr03.rtss.qc.ca/cd/layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/cd/Documents%20publics/Type%20de%20document%20-%20Politiques/PO-49_Politique-relative-prevention-du-suicide.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1)

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. (2018) POL-019 *Politique en prévention du suicide*. No [PID-CEMTE-00091].

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est. *Détection de la personne à risque suicidaire*.



Aide mémoire
Montérégie-est.pdf

Lebel, G., Ste-Marie, R., Boudrias, N., & Montreuil, M. (2018). *Cadre de référence du Guide d'évaluation de la personne à risque suicidaire* (GÉRIS). CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

<https://aqiism.org/wp-content/uploads/Outil-clinique-Cadre-de-r%C3%A9f%C3%A9rence-suicide-2018-Juillet-2018.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2018). *Le protocole d'intervention en santé mentale ou en situation de risque suicidaire pour les jeunes en difficulté recevant des services en protection et en réadaptation ainsi que pour leur famille*.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-839-03W.pdf>

Ordre des infirmières et infirmier du Québec (OIIQ). (2007). *Prévenir le suicide pour préserver la vie – Guide de pratique clinique*. [Suicide-Guide \(oiiq.org\)](http://www.oiiq.org).

